

Action Sociale de la Ville de Riom

RAPPORT D'ACTIVITE 2018

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20191219-DELIB191204-DE
Date de télétransmission : 26/12/2019
Date de réception préfecture : 26/12/2019

The logo for the city of Riom, featuring the word "RIOM" in a stylized, bold, sans-serif font. The letters are white with a red outline, set against a dark teal background.

www.ville-riom.fr/vivre/solidarite

Sommaire

LE TERRITOIRE D'INTERVENTION DU CCAS : RIOM EN CHIFFRES

- La population municipalep.3
- La population par tranche d'âge.....p.4
- Les soldes naturel et migratoirep.4
- Emploi-chômage p.5-6
- Les revenusp.7

PRESENTATION DU CCAS

- Le Conseil d'Administration.....p.9
- Eléments budgétairesp.10 et 11
- L'activité du service..... p.12 à 14
 - > Organisation
 - > Modalités d'intervention
 - > Fréquentation
- Les 5 axes d'intervention du CCAS.....p.15
 - > Favoriser le bien vivre des personnes âgées p.17 à 21
 - > Soutenir la fonction parentale en contribuant à la politique jeunesse ... p.23 à 26
 - > Améliorer l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.....p.28
 - > Lutte contre l'exclusion..... p.30 à 39

ANALYSEp.42 et 43

CONCLUSION p.44 à 46

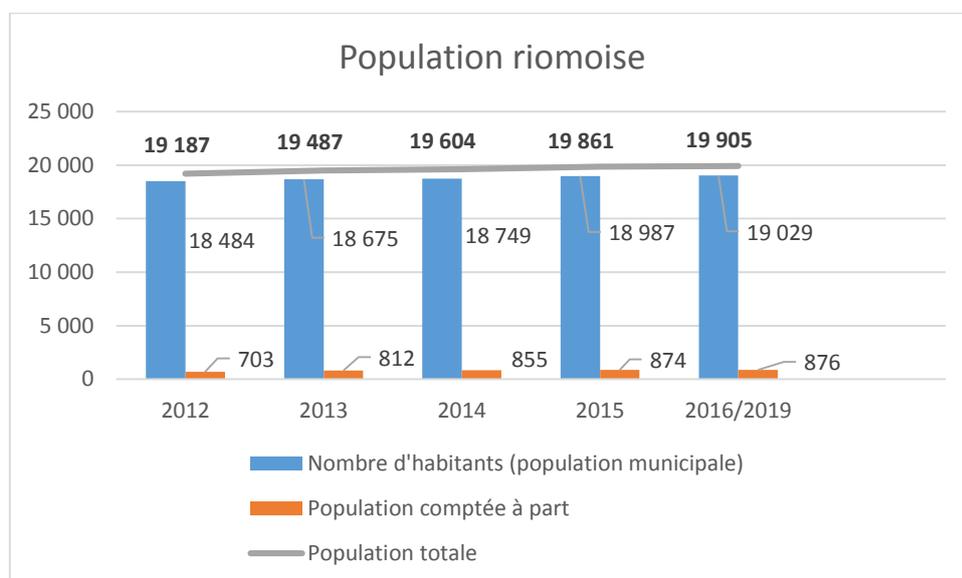
Depuis 2016 et conformément à la convention cadre Ville/CCAS, un rapport d'activité de l'action sociale est présenté au Conseil municipal et au Conseil d'Administration du CCAS.

Ce rapport vise à donner une vision, la plus exhaustive possible, des actions menées en lien avec les axes d'intervention de la politique sociale, familiale et solidaire riomoise votée le 9 février 2016 et confiée au CCAS pour sa mise en œuvre.

De plus, et conformément à l'Art 123-1 du Code de l'action sociale et des familles, ce rapport a pour objectif de présenter une analyse sociodémographique du territoire de Riom permettant ainsi au Conseil d'Administration de solliciter des analyses complémentaires, notamment thématiques.

Les chiffres INSEE 2016 présentés dans ce rapport sont les chiffres INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

■ La population municipale



SOURCE : INSEE

Population comptée à part :

1. Les mineurs dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune.
2. Les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune (établissements sociaux de moyen ou de long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales, communautés religieuses, casernes ou établissements militaires).
3. Les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études.
4. Les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune au sens de la loi du 3 janvier 1969 et non recensées dans la commune

La population totale à Riom en 2016 - en vigueur au 1^{er} janvier 2019 - est à 19 905 (population municipale + population comptée à part). Riom continue de gagner des habitants et ce de façon régulière depuis 2009. En 10 ans, elle compte + 1393 habitants.

La population par tranche d'âge (sans la population comptée à part)

Toutes les tranches d'âge dans la population riomoise continuent leur progression sur 5 ans sauf les 15-29 ans.

Population/tranche d'âge	2011	2012	2013	2014	2015	2016/2019	% évolution 2011-2016
0-14 ans	2977	3010	3119	3177	3307	3325	11,70%
15-29 ans	3609	3574	3438	3395	3303	3244	-10,10%
30-44 ans	3366	3444	3441	3483	3636	3658	8,70%
45-59 ans	3709	3751	3835	3749	3783	3792	2,20%
60-74 ans	2969	3076	3167	3229	3224	3265	10%
75 ans et plus	1661	1631	1674	1717	1734	1745	5,10%

SOURCE : INSEE

Les soldes naturels et migratoires



SOURCE : INSEE

	1999-2006	2006-2011	2011-2016
Variation annuelle moyenne de population	-0.3	+0.2	+0.8
Due au solde naturel	+0.2	+0.2	+0.3
Due au solde apparent des entrées et sorties	-0.5	0	+0.5

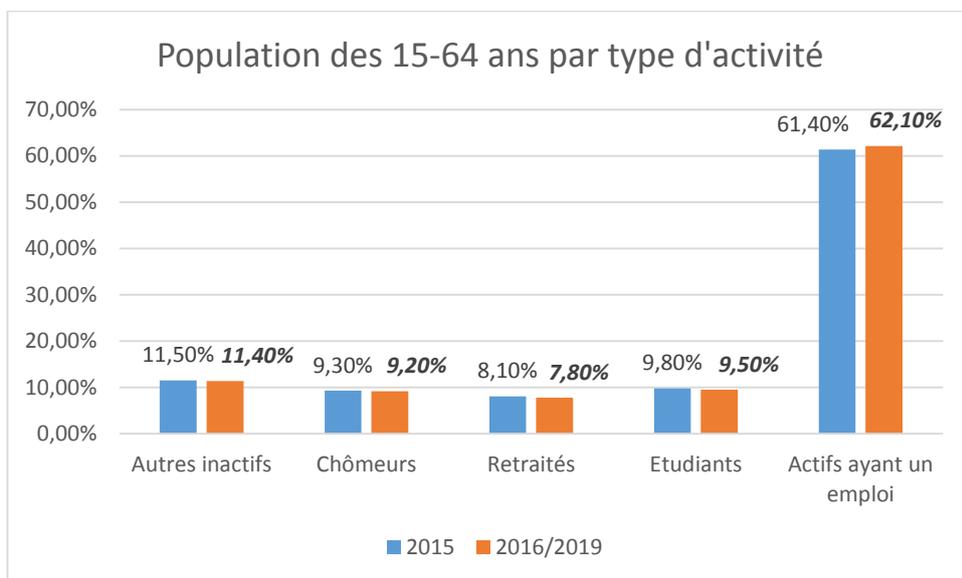
SOURCE : INSEE

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20191219-DELIB191204-DE
Date de télétransmission : 26/12/2019
Date de réception préfecture : 26/12/2019

Pour 2019, le solde naturel est positif. Malgré tout, par période de 6 ans, les variations de population sont davantage dues aux entrées de nouvelles populations.

■ Emploi-chômage

1- Situation par type d'activité



SOURCE : INSEE

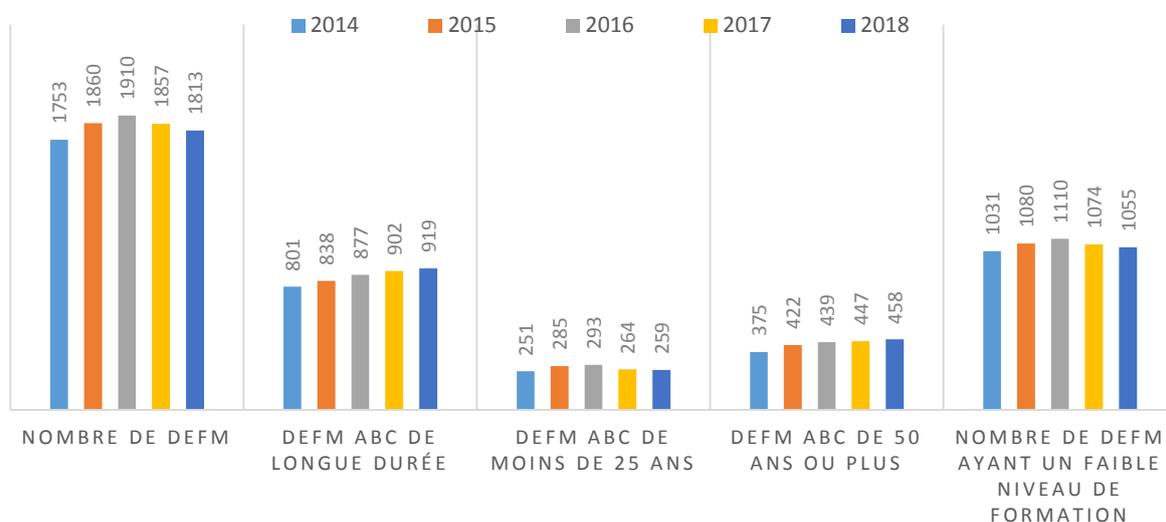
2 - Evolution du nombre de DEFM* 2014-2018 (*Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois)

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de DEFM	1753	1860	1910	1857	1813
Part des DEFM ABC de longue durée	46%	45%	46%	48.60%	51%
Part des DEFM de moins de 25 ans	14%	15%	15%	14.2%	14%
Part des DEFM ABC de 50 ans ou plus	21.39%	22.69%	23%	24%	25%

SOURCE : PÔLE EMPLOI

Pour la 3ème année consécutive, le nombre de chômeurs est en baisse.

EVOLUTION DES DEFM SUR 4 ANS



SOURCE : POLE EMPLOI

CAT A : ensemble des demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi

CAT B : ensemble des demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (de 78h ou moins au cours du mois)

CAT C : ensemble des demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (de plus de 78h au cours du mois)

NIVEAU DE FORMATION V : sorties après l'année de terminale de CAP ou BEP ou sorties de 2nd cycle général et technologique avant l'année terminale (seconde ou première)

NIVEAU DE FORMATION V bis et V : sorties en cours de 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire (6^e à 3^e) ou abandons en cours de CAP ou BEP avant l'année terminale

Taux de chômage	Riom	Cournon d'Auvergne	Chamalières	Puy-de-Dôme	AURA	France
2014/2017	12,40%	11,50%	10,70%	11,80%	12%	14%
2015/2018	13,20%	11,10%	10,10%	12,10%	12,20%	14,20%
2016/2019	12,90%	11,20%	10,10%	12,10%	12,10%	14,10%

SOURCE : INSEE

On constate une baisse du nombre global de demandeurs d'emploi et un léger mieux pour les moins de 25 ans ainsi que pour les demandeurs d'emploi ayant une faible formation. En parallèle, le nombre de DEFM de plus de 50 ans et de longue durée est en constante augmentation depuis 2014. Le taux de chômage à Riom reste également supérieur aux villes de même strate et aux moyennes départementale et régionale. Le taux de chômage national est supérieur à celui de Riom.

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20191219-DELIB191204-DE
Date de télétransmission : 26/12/2019
Date de réception préfecture : 26/12/2019

■ Les revenus

MEDIANE DU REVENU DISPONIBLE			
	2014	2015	2016
Riom	20 541€	20 972€	21 069€
Cournon-d'Auvergne	21 737€	21 703€	22 090€
Chamalières	25 920€	25 796€	25 663€
Puy-de-Dôme	20 687€	20 813€	21 006€
Auvergne-Rhône Alpes	20 944€	21 231€	21 478€
France	20 566€	20 566€	20 809€

SOURCE : INSEE

(*) Ensemble des revenus net d'impôt divisés par le nombre de personnes au foyer

Le revenu médian riomois augmente depuis 3 années consécutives. Il est supérieur à la moyenne départementale et nationale mais se trouve en dessous du revenu médian pour des villes de même strate.

Conformément à la convention cadre Ville de Riom-CCAS votée en conseil municipal le 4 novembre 2016 et dans la limite du cadre d'intervention dévolu par la loi, la commune de Riom confie au CCAS l'instruction des dossiers et la mise en œuvre de l'ensemble des actions relevant précédemment de son champ d'action.

Il revient donc :

- a) **au CCAS** d'organiser l'action de proximité en s'appuyant pour cela sur ses modalités de fonctionnement propre (budget, conseil d'administration, commission permanentes, règlement intérieur).

De plus, au regard de sa mission générale de prévention et du développement social, le CCAS se voit confier par la commune la gestion d'un certain nombre de mesures pour ce qu'elles contribuent au repérage et à l'accompagnement des personnes fragiles, notamment :

- Plan canicule : coordination/animation des mesures de prévention et suivi du registre nominatif
- Quota communal des bailleurs sociaux : organisation et coordination des candidatures bénéficiant d'accompagnement social par les partenaires sociaux du territoire ;
- Semaine bleue : coordination et animation des mesures de prévention en direction des personnes âgées
- Logements indécents : coordination et mise en place des mesures d'accompagnement social en lien avec l'intercommunalité au regard de ses compétences habitat
- Regroupement familial : réalisation des évaluations sociales

Dans ce cadre, la commune de Riom a transféré la gestion d'actions relevant précédemment de sa compétence : animation et prévention en direction des aînés (repas, sorties, ateliers, Solid'R Senior), en direction des familles (réveillon solidaire, sorties, actions parentalité) et en direction des jeunes (mesures de responsabilisation, accompagnement scolaire, bourse à projets).

- b) **à la commune** d'impulser une démarche projet visant à concevoir et développer une procédure d'évaluation, de diagnostic et de contextualisation afin de définir des axes prioritaires d'intervention, qu'elle confiera à son CCAS pour ce qui relève de la mise en application.

- L'attribution des subventions de fonctionnement aux associations reste une mission de la Direction de l'Action Sociale.

■ Le Conseil d'Administration

Le CCAS est administré par un Conseil d'Administration présidé par Monsieur le Maire, président de droit.

Outre son président, le Conseil d'Administration est composé de cinq membres élus et cinq membres nommés par Monsieur le Maire, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune.

Les membres du Conseil d'Administration depuis 2019

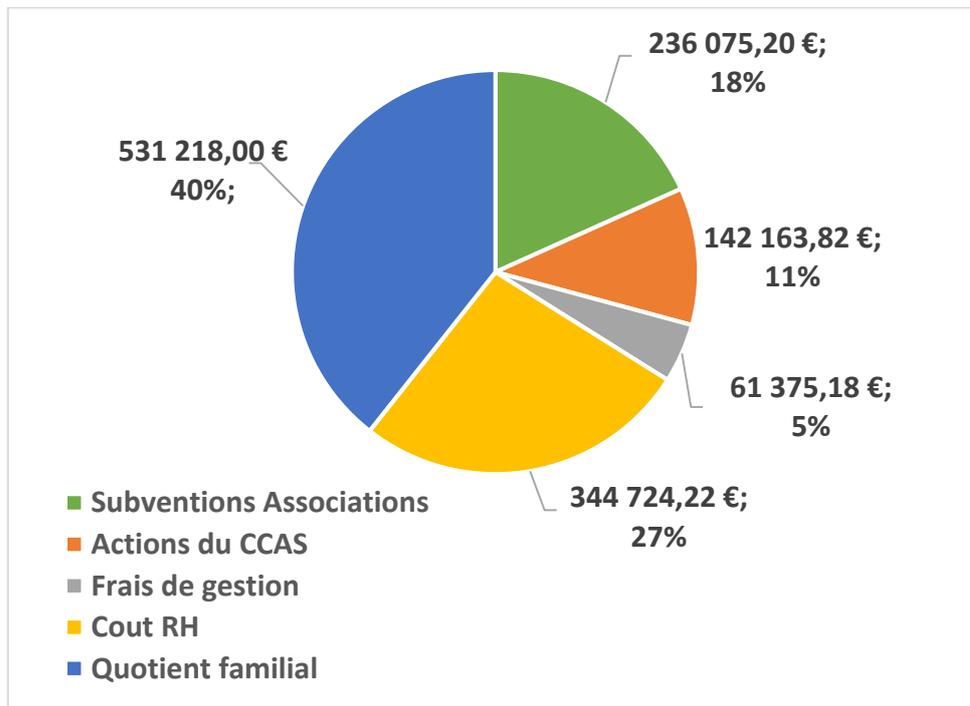
- | | |
|-------------------|--|
| ▪ Pierre PECOUL | Maire de Riom et Président du CCAS |
| ▪ Michèle GRENET | Maire adjointe chargée de la politique de solidarité et d'action sociale et Vice-présidente du CCAS |
| ▪ Jacquie DIOGON | Maire adjoint chargé de la Vie des quartiers et des Relations avec les habitants |
| ▪ Vincent PERGET | Conseiller municipal délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement du territoire |
| ▪ Sophie MONCEL | Conseillère municipale déléguée en charge de l'éco-Responsabilité |
| ▪ José DUBREUIL | Conseillère municipale |
| ▪ René BREGEON | Administrateur représentant du Secours catholique |
| ▪ Anne GARY | Administrateur représentante du CLIC |
| ▪ Martine MANCEAU | Administrateur représentant de l'UDAF |
| ▪ Paulette BIDON | Administrateur représentante de l'ADAPEI |
| ▪ Laure MARDINI | Administrateur représentante d'ADEF DE FACTO services |

■ Eléments budgétaires

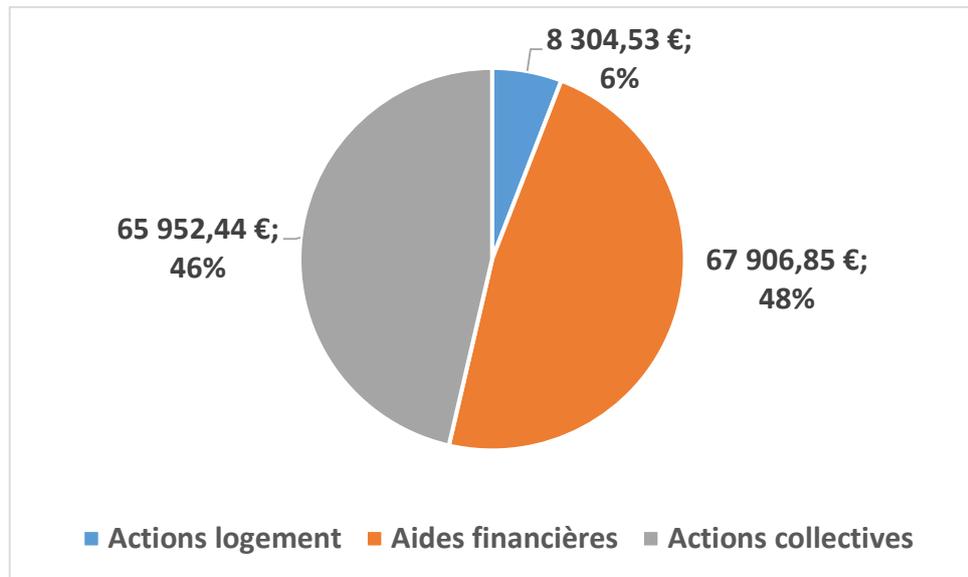
Pour exercer ses missions, le CCAS dispose de moyens financiers propres (ressources liées aux actions du CCAS) et de ressources externes (sous forme de subventions dont celle attribuée par la commune). Les dispositions relatives aux budgets des communes (M14) sont applicables au budget du CCAS : procédure de vote, équilibre et sincérité du budget. Le président (Maire) du CCAS est l'ordonnateur des dépenses et recettes du CCAS.

LES MOYENS FINANCIERS DEDIES A L'ACTION SOCIALE – CA 2018 1 315 556,42 € DAS+ CCAS

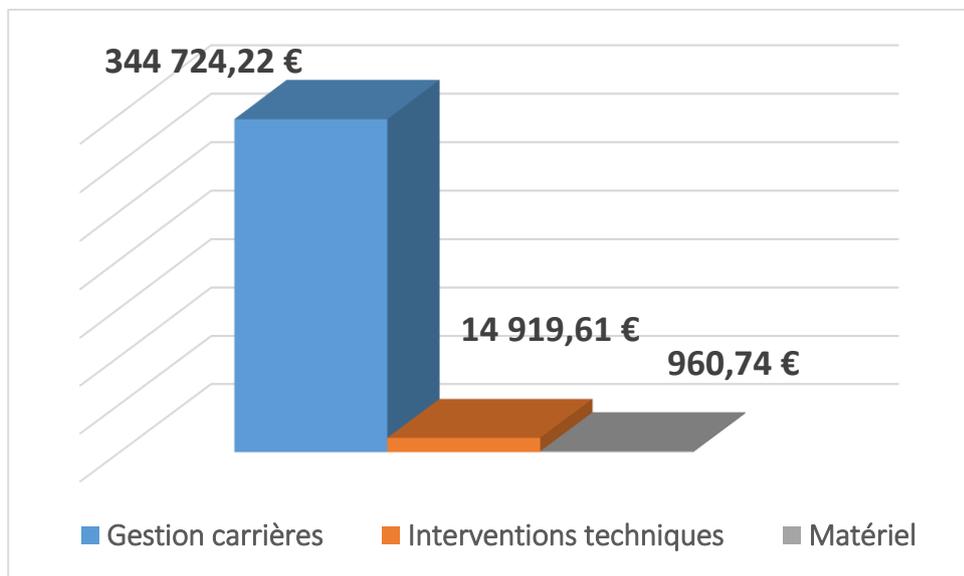
■ 5 grands types de dépenses



- Répartition des dépenses liées aux actions du CCAS : 142 163,82 €

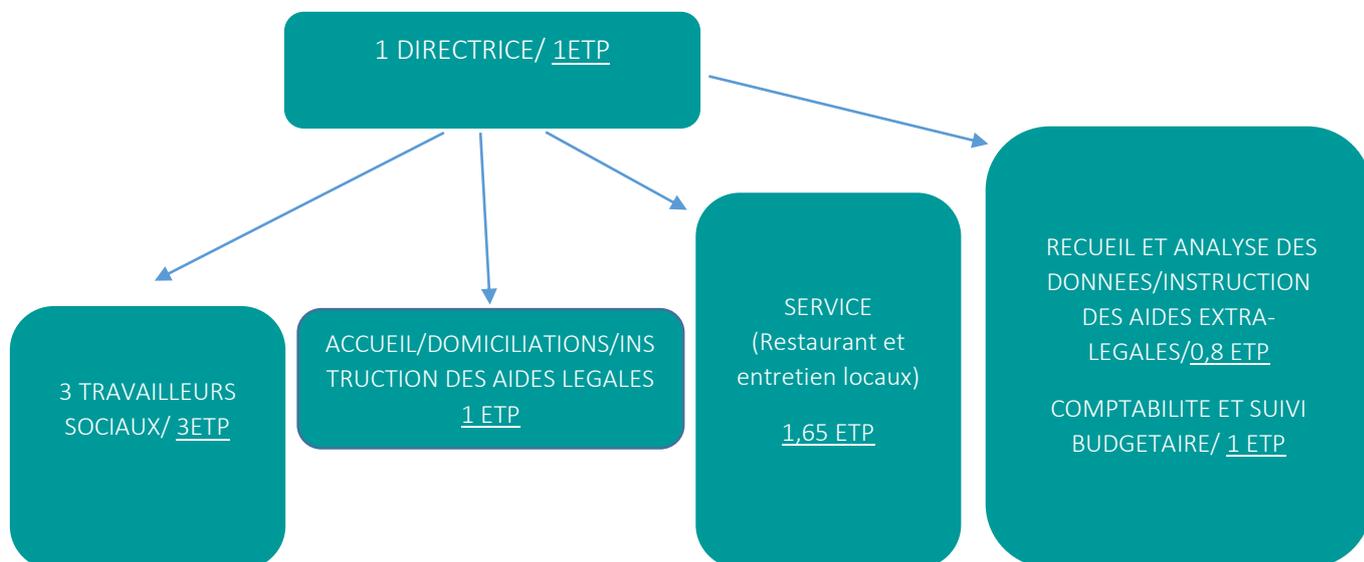


- Répartition des dépenses de valorisation : 360 604,87€



■ L'activité du service

1 - L'organisation



2 - Les modalités d'intervention

Le CCAS axe son intervention sur des publics prioritaires en lien avec les objectifs définis par la politique sociale et familiale votée par le conseil municipal de Riom le 9 février 2016 : les personnes âgées, les jeunes, les parents, les personnes en situation de handicap, les personnes en situation d'exclusion.

Concernant **les personnes âgées**, le dispositif Solid'R Senior reste le dispositif central dans la lutte contre l'isolement. Construit avec l'appui d'une trentaine de partenaires, Solid'R Senior permet de repérer les personnes isolées et de leur proposer une réponse adaptée : suivi individuel, orientation sur une action du CCAS ou vers des partenaires. Ce dispositif est le premier levier d'intervention du CCAS pour des personnes âgées non encore identifiées.

Les autres actions du CCAS concernent bon nombre d'usagers déjà repérés. Cependant, il est à noter que le CCAS tente régulièrement de mobiliser de nouveaux publics par différents moyens : information régulière sur une tarification solidaire, outils de communication mis à jour en lien avec le service communication de la ville, démarches directes auprès de personnes.

En 2018, ce sont **1576 personnes âgées** de plus de 60 ans qui ont bénéficié des actions du CCAS (ateliers, repas, colis, plan canicule, sorties, aides financières au portage de repas, restaurant, réveillon solidaire...).

Concernant **les jeunes Riomois et leurs familles**, le repérage des jeunes en difficulté et le soutien proposé aux familles continuent de s'appuyer sur des actions inscrites dans le temps : mesures de responsabilisation, parcours de prévention, accompagnement à la scolarité... En 2018, de

nouvelles actions ont également vu le jour : ciné débat sur la parentalité, conférence sur les addictions aux écrans.

Ce sont **129 jeunes et leurs familles** qui ont été directement accompagnés par l'intermédiaire de ces dispositifs. En complément des accompagnements individuels se déroulant dans le cadre scolaire, des actions collectives sont proposées (sorties, repas, conférences) au CCAS, au sein des Centres sociaux ou même à domicile, permettant ainsi d'aborder la fonction parentale de manière concrète.

Pour ce qui est des personnes en situation de handicap, une ½ journée de sensibilisation au handicap a été organisée au Gymnase de l'Amitié fin 2018 réunissant près de 50 personnes. 22 partenaires y ont participé. Cet événement devrait être reconduit en 2020.

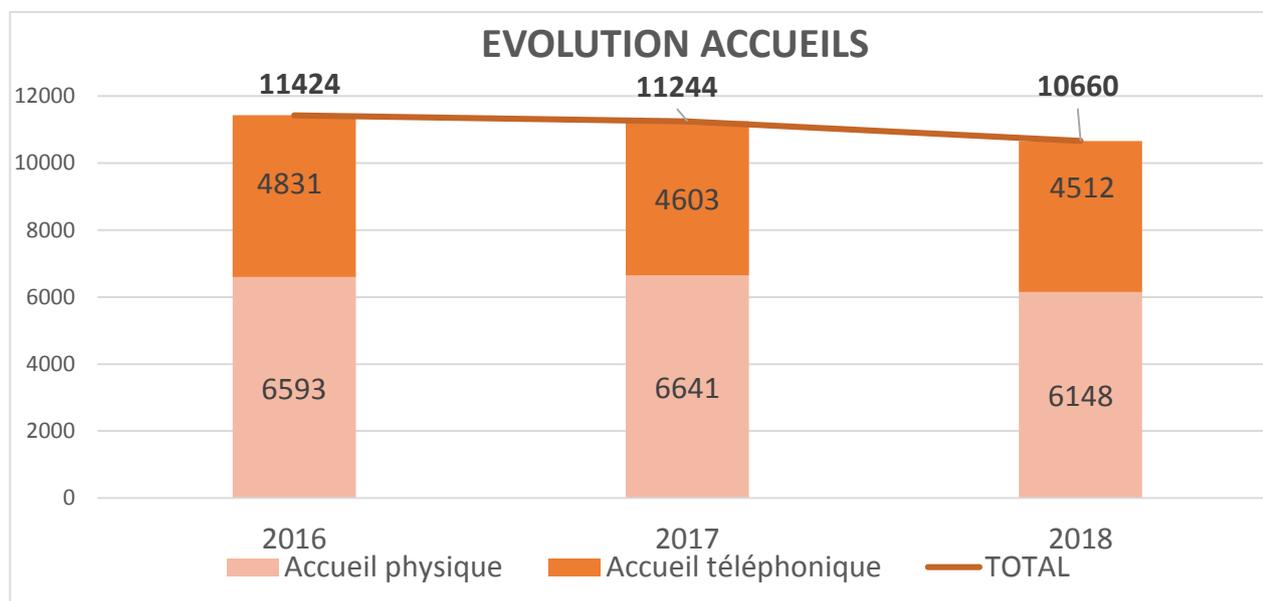
Concernant l'axe de **lutte contre les exclusions**, différents dispositifs sont mis en place : accompagnements liés au logement (33 familles), aides financières (536 personnes), domiciliations (269 personnes), accès à un ordinateur (42 personnes).

Les difficultés de ces personnes mobilisent plus fréquemment dans un premier temps le « aller vers » et l'accompagnement individuel que l'intervention collective. De plus en plus de personnes présentent des troubles psychiques nécessitant une intervention spécialisée, aujourd'hui difficilement mobilisable.

Le CCAS a donc défini son action en calibrant ses interventions au plus près des besoins repérés. Il privilégie pour cela la réactivité et l'adaptabilité de manière à apporter des solutions alternatives aux dispositifs existants. L'articulation de l'accompagnement individuel et de l'intervention collective y contribue.

3 - La fréquentation

A- La répartition des accueils physiques et téléphoniques



B- Répartition des accueils (physique et téléphonique) par type de demandes

TYPES DE DEMANDES	2017	2018
Suivi social	1528	810
Dossiers d'aide sociale	143	120
Domiciliation	4409	3812
Inscriptions	1114	1255
Secours	591	564
Espace informatique	110	121
Demande de renseignements	2976	3728
RDV/Réunion	444	295

Depuis mars 2018, le CCAS est fermé tous les mercredis, ce qui explique la baisse du nombre de demandes à l'accueil.

Cependant, cette fermeture n'a pas impacté le nombre de suivis individuels des travailleurs sociaux puisque 208 personnes (pour 409 rencontres) ont été accompagnées par le CCAS contre 204 personnes (pour 500 rencontres) en 2017. Les demandes d'inscriptions et de renseignements se sont reportées sur les jours d'ouverture.

- Les 5 axes d'intervention du CCAS

Le 9 février 2016, le conseil municipal de Riom a délibéré et fixé les priorités d'intervention de la commune dans le champ de l'action sociale.

L'intervention du CCAS s'appuie donc sur ces 5 axes au quotidien.

- > **AXE 1** : Favoriser le bien vivre des personnes âgées

- > **AXES 2 et 3** : Soutenir la fonction parentale en contribuant à la politique jeunesse par son approche sociale

- > **AXE 4** : Améliorer l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap

- > **AXE 5** : Lutter contre l'exclusion

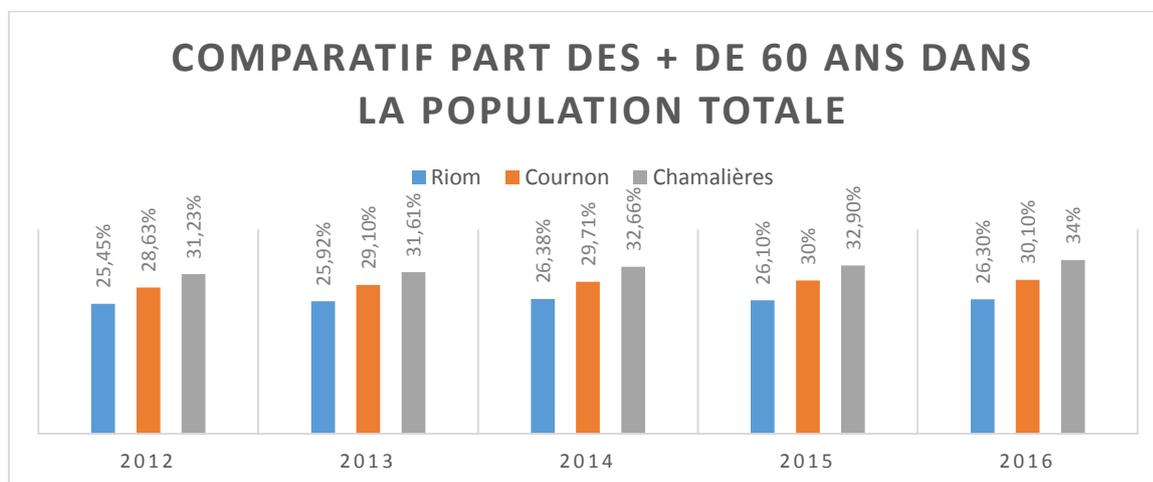
FAVORISER LE BIEN VIVRE DES PERSONNES ÂGÉES

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20191219-DELIB191204-DE
Date de télétransmission : 26/12/2019
Date de réception préfecture : 26/12/2019

R107

LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT

EN CHIFFRES



SOURCE : INSEE

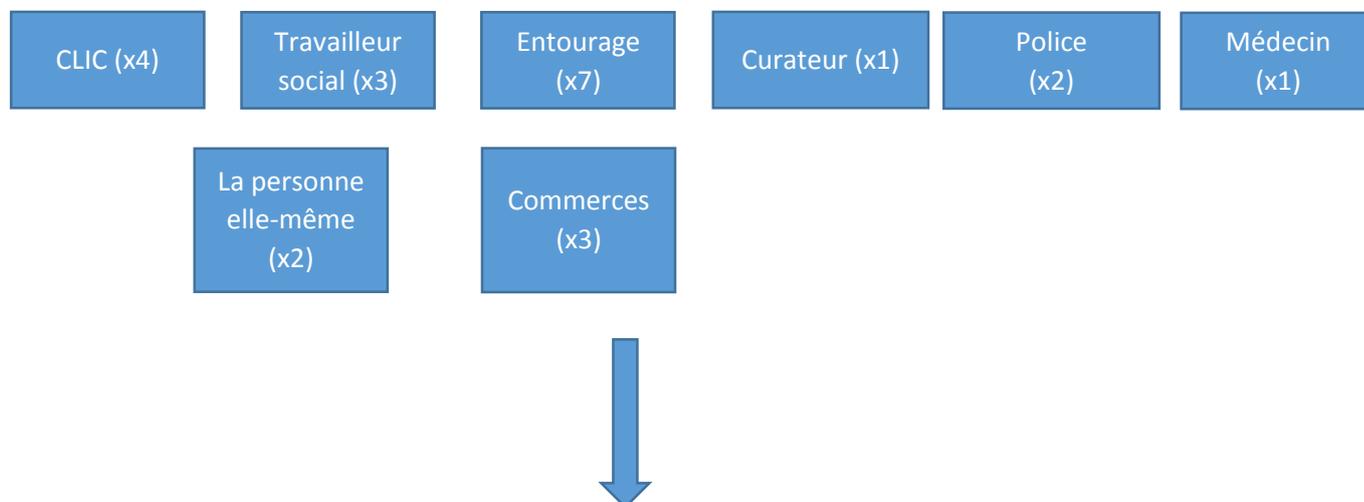
- Solid'R Séniors

23 personnes signalées

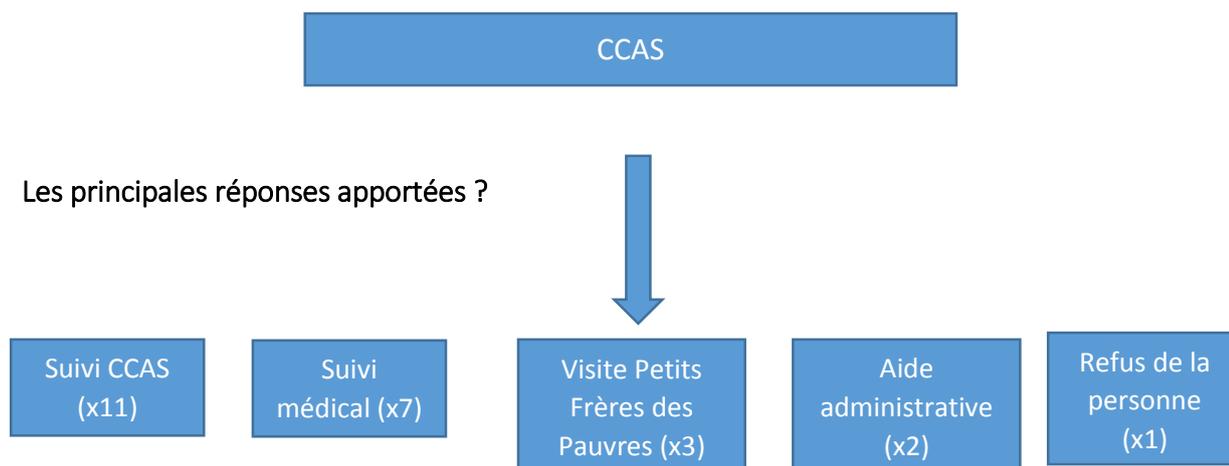
Solid'R Senior, un dispositif de veille piloté par le CCAS et co-construit avec une trentaine de partenaires, est de mieux en mieux repéré et le partenariat s'est densifié. Du commerçant au travailleur social en passant par les professionnels de santé, les partenaires du dispositif ont davantage le réflexe d'identifier les demandes et de les intégrer au réseau.

En 2018, SOLID'R SENIORS

Qui a orienté ?



Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20191219-DELIB191204-DE
Date de télétransmission : 26/12/2019
Date de réception préfecture : 26/12/2019



- **Les ateliers des aînés et le café des aînés**

192 personnes inscrites
Coût net : + 12 380.21€

A partir de 60 ans, le CCAS propose un panel d'activités sur un format hebdomadaire : Informatique, Tasse de neurones (exercices autour de la mémoire), Gymnastique douce, Bien vivre son corps (détente, concentration, travail sur les sensations), Bien-être (yoga sur chaise, Tai-Chi...). Chaque activité fait l'objet d'une évaluation annuelle permettant de vérifier l'opportunité de sa reconduction.

Le café des aînés est une animation 100 % gratuite et sans inscription avec un thème spécifique chaque mardi après-midi. Le public est composé d'habitues qui trouvent dans cette activité le moyen de se réunir, de créer du lien social et de faire des activités en groupe.

- **Les ateliers Atout Âge**

16 personnes inscrites
Coût net : + 429.30€

De septembre à novembre 2018, le CCAS participe à la démarche d'Appuy créateurs avec le Projet Atout Âge. 2 ateliers sont proposés aux Riomois de plus de 60 ans : un atelier dessin et un atelier conte sur 7 séances de 2h. Les participants à ces 2 ateliers adhèrent fortement à l'action. Un travail social du CCAS co-anime les séances et effectue un travail important de mobilisation et de fidélisation. Cette co-animation permet d'avoir une approche individuelle et d'utiliser ces ateliers comme un levier pour approfondir éventuellement d'autres problématiques. Le rendu fait l'objet d'une restitution inter-CCAS à l'échelon départemental.

- **Le plan canicule**

100 personnes inscrites

Mis en place depuis 2004, le plan canicule – activé systématiquement chaque année du 1er juin au 15 septembre - vise à tenir à jour un registre nominatif de personnes susceptibles d'être vulnérables en cas de niveau d'alerte canicule 3 et 4. Chaque année, le CCAS met à jour ce registre et joue un rôle de coordinateur dans la mise en place des niveaux d'alerte, en lien avec différents partenaires (le CLIC, les services d'aide à domicile, le Foyer logement, la Maison des solidarités, les

centres sociaux, les bailleurs sociaux, le Centre hospitalier, les services de la ville de Riom). Une veille avec appels téléphoniques des personnes inscrites sur le registre est mise en place à partir du niveau 3. Ces contacts téléphoniques sont l'occasion de vérifier si les personnes sont présentes à leur domicile, de les informer des gestes de prévention pour éviter au maximum les effets de la canicule et de se rendre compte de la présence ou non d'un proche. Des visites à domicile peuvent être réalisées si besoin. La majorité des personnes inscrites sont la plupart du temps déjà bien informées et entourées. La veille téléphonique les rassure. En 2018, le plan canicule a été déclenché par la Préfecture du Puy-de-Dôme sur quelques jours début août.

Pour les années à venir et face au risque d'épisodes caniculaires plus nombreux, le dispositif mis en place pourrait être amené à évoluer intégrant de nouveaux partenaires (RLV, CIAS) ainsi qu'une réflexion sur une communication plus locale.

- **Le repas de l'An nouveau**

310 personnes inscrites
Coût net : 13 331.94€

Chaque année, en janvier, un repas de nouvelle année est offert par la municipalité aux Riomois de plus de 70 ans. L'organisation du repas est coordonnée par le CCAS. En 2018, pour la 2^e année consécutive, il est fait appel à un prestataire extérieur pour la logistique, l'installation de la salle et le service en table. Un renfort de personnel est également réalisé avec des jeunes accompagnés par le service de prévention spécialisée de l'ADSEA et l'entreprise de travail temporaire d'insertion ADEF De facto. Les services de la ville viennent également en appui de la manifestation sur les aspects suivants : fourniture et livraison de matériels, livraison de plantes, fourniture de containers, branchements électriques, préparation du repas par la cuisine centrale.

De façon générale, le repas de l'An nouveau est un événement convivial et festif auquel les Riomois sont attachés. Seul(e), en famille ou entre ami(e)s, c'est l'occasion de créer du lien et d'oublier parfois la solitude.

- **Les colis de nouvelle année**

305 personnes inscrites
Coût net : 4 069,80€

Le CCAS offre des colis de nouvelle année aux Riomois de plus de 70 ans qui n'ont pas pu ou souhaité se déplacer au repas de l'An nouveau. Les colis font l'objet d'un appel à propositions auprès des commerçants riomois et sont proposés sous deux formats : un colis 1 personne ou 2 personnes. La distribution est réalisée par les trois travailleurs sociaux du CCAS et peut être un levier pour repérer des personnes isolées auxquelles sont proposées des activités ou auprès desquelles une veille plus active peut être engagée.

- **Les repas dansants-Tables aînées**

151 personnes inscrites
Coût net : 3 533.04€

Le CCAS propose 3 repas dansants appelés « Table Aînées » par an. Chaque repas a une thématique différente. Ces repas sont ouverts aux Riomois à partir de 60 ans. Ces repas représentent un

moment de convivialité et de partage pour un public en recherche d'activités et de lien social. Le public qui adhère à cette activité reste en majorité un public composé d'habituels.

- **Le restaurant du CCAS**

41 personnes inscrites
Coût net : 9 325.77€

Le restaurant, outil structurant du CCAS, est ouvert aux Riomois de plus de 60 ans et/ou en situation de handicap (sans conditions d'âge). Au-delà d'un choix de menus adaptés (normal, sans sel, diabétique...) et équilibrés, le restaurant n'est pas une « cantine ». Il se veut être un lieu d'échanges et de convivialité. Il peut être également un levier pour les travailleurs sociaux du CCAS pour approfondir sur différentes problématiques. Le restaurant est également un lieu privilégié pour créer du lien social au quotidien. Un apéritif, pris en charge par les usagers, est organisé tous les jours à 11h30 pour les usagers qui souhaitent y participer.

A partir de septembre 2018, la présence d'un travailleur social a été renforcée dès 11h30. Avoir un travailleur social référent est important pour les usagers. De nouvelles animations ont redynamisé le restaurant. De ce restaurant ont émergé de nouveaux projets (mini-séjour intergénérationnel, jardin partagé...).

Le nombre de personnes inscrites est en augmentation. Le restaurant est un outil structurant de l'action globale menée en direction des personnes âgées.

- **Les sorties**

34 personnes inscrites pour 73 participations
Coût net : 1 210.90€

Le CCAS propose 5 sorties par an aux Riomois de plus de 60 ans. En 2018: sortie cinéma, Grotte de la Pierre et Panoramique des Dômes, Huilerie de Blot, Moulin Richard de Bas. Le tarif par sortie est de 4 €. Les sorties répondent à un besoin de découverte et à une demande de rupture avec le quotidien. L'accompagnement par les travailleurs sociaux est essentiel pour maintenir le lien.

ACCOMPAGNER LE BIEN VIVRE A DOMICILE

- **Le soutien financier au portage de repas**

32 personnes concernées
Coût net : 7 775.49€

En 2018, le CCAS participe à hauteur de 1.50 €/repas pour les usagers dont les revenus sont en dessous de 1 008 € nets mensuels (seuil de pauvreté) et de 0.83 €/repas pour les usagers dont les revenus sont entre 1 009 € et 1646 € nets mensuels. Depuis le 1^{er} janvier 2019, le CIAS de RLV exerce la compétence action sociale d'intérêt communautaire. Dans ce cadre, il organise donc le portage de repas à domicile en lieu et place du SIAD. Le CCAS ne peut donc plus poursuivre l'aide financière au portage de repas tel qu'il était conventionné avec le SIAD. Les demandes d'aide financière pour le portage de repas sont dorénavant intégrées aux aides facultatives.

- La téléassistance

184 personnes concernées
Coût net : 19 932,60€

La téléassistance est un dispositif porté par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme : un transmetteur est mis à disposition de l'abonné(e) permettant de le/la relier directement au CODIS/SAMU en cas de chute, malaise ou d'urgence médicale. Le CCAS participe à hauteur de 9.56 €/usager/mois. Chaque abonné(e) paie entre 6.05 € et 34.89 €/mois, selon ses ressources. Le niveau d'engagement financier du CCAS dépend du nombre d'abonnés recensés par trimestre par le Conseil départemental. Cette participation est invisible pour les usagers et déterminée par convention. Son montant est révisé annuellement par le Conseil départemental.

- La tarification des activités par Quotient Familial

163 personnes concernées

Certaines activités du CCAS bénéficient d'une tarification adaptée en fonction des revenus et à partir d'un Quotient Familial : les Ateliers Aînés, les repas dansants et le restaurant du CCAS. Concrètement, tout Riomois dont les revenus se situent en dessous des 60% du revenu médian national – 1 010€ mensuels – bénéficie d'un tarif solidaire. Au-dessus de ce seuil est calculé un tarif progressif jusqu'à un tarif et des ressources plafonds.

Conclusion

Les actions du CCAS en direction des personnes âgées s'organisent globalement autour d'un dispositif principal Solid'R Senior. Au-delà d'un panel d'activités, l'ensemble des propositions s'articule pour venir en réponse à des situations d'isolement repérées lors d'accompagnements individuels. Du restaurant quotidien jusqu'à la sortie annuelle, chaque personne concernée fréquente le CCAS à son rythme et en fonctions de ses besoins.

La structure est repérée par ces personnes comme un lieu d'échanges et de convivialité, où elles peuvent solliciter des réponses individuelles au gré de leurs besoins.

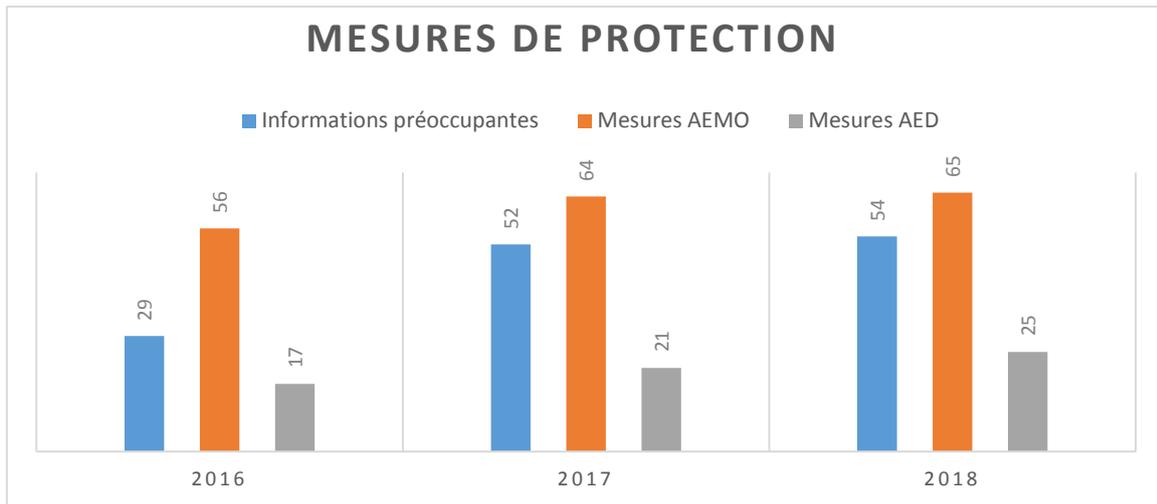
SOUTENIR LA FONCTION PARENTALE EN CONTRIBUANT A LA POLITIQUE JEUNESSE

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20191219-DELIB191204-DE
Date de télétransmission : 26/12/2019
Date de réception préfecture : 26/12/2019

R107

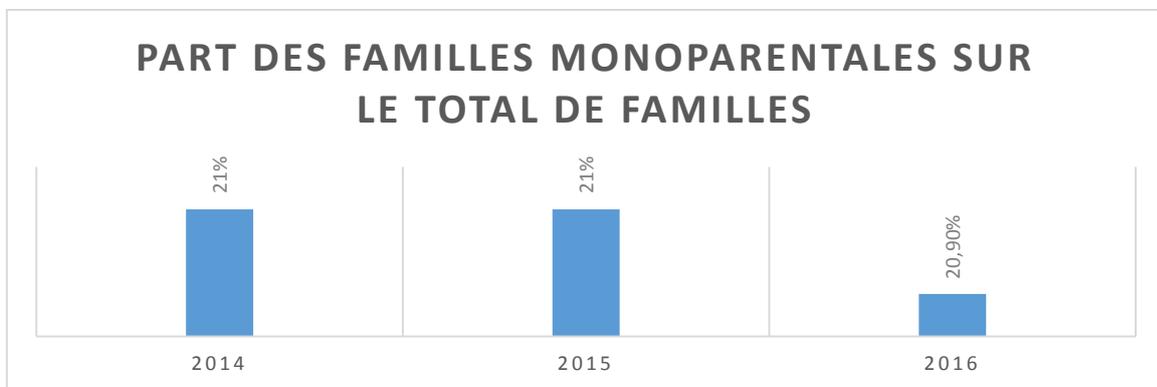
ALLER VERS LES FAMILLES LES PLUS FRAGILES

ACCOMPAGNER LES JEUNES FACE A LEURS DIFFICULTES

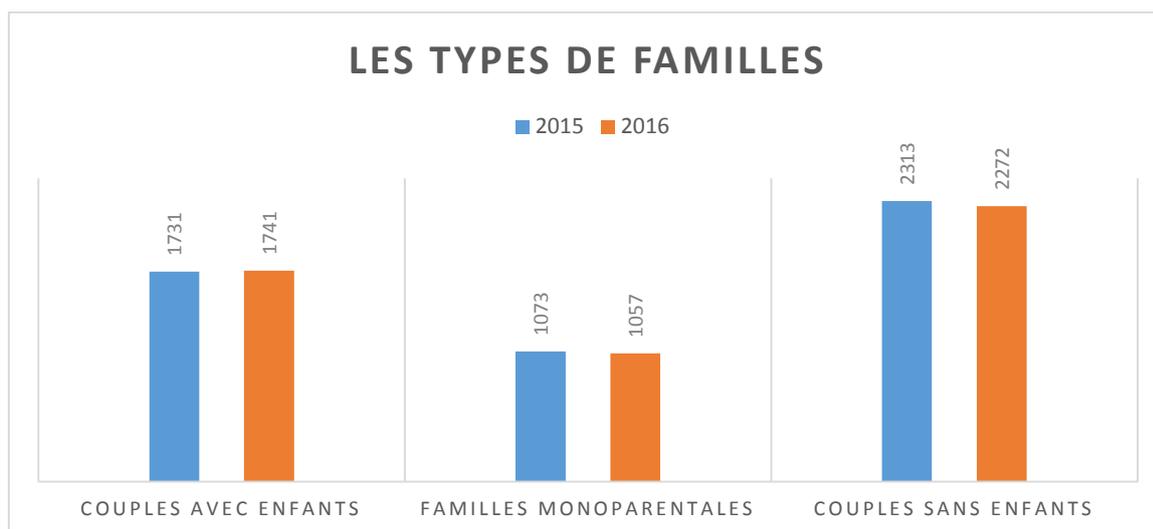


SOURCE : OONSEIL DEPARTEMENTAL

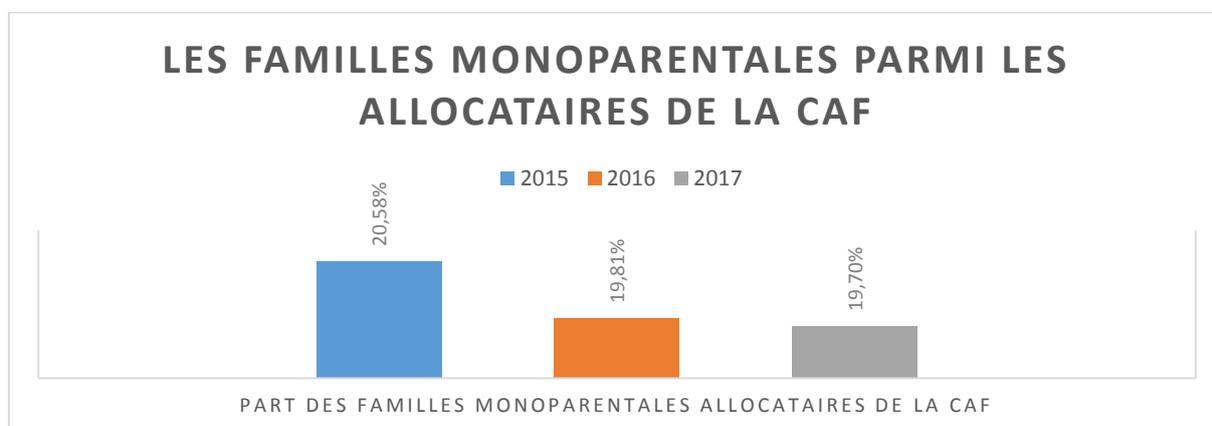
- (1) **AEMO** : Action éducative en milieu ouvert – Mesure judiciaire de protection de l’Enfance
- (2) **AED** : Action Educative à Domicile – Mesure administrative de protection de l’Enfance



SOURCE : INSEE



SOURCE : INSEE



SOURCE : CAF

- Le parcours de prévention

21 élèves et leurs familles
Coût net : 2 467€

En 2016, le CCAS met en place un parcours de prévention sur 2 ans, auprès de deux classes – une classe de CM2 à l'école Maurice Genest pour l'année scolaire 2016-2017 et une classe de 6^e au collège Michel de l'Hospital pour l'année scolaire 2017-2018. Ce parcours rythmé par des interventions de professionnels aux profils différents – tant en classe qu'en dehors (domicile, sorties d'école) - a pour objectif d'aider au « bien grandir » et de trouver des réponses à des addictions déjà repérées dès le plus jeune âge (ex : consommation de tabac, utilisation excessive des écrans...). Le projet vise également les parents d'élèves, étroitement associés au projet, sans lesquels celui-ci ne peut être efficient.

Les acteurs du projet sont les suivants : Association « Ficelle et Cie », l'ANPAA 63, l'infirmière scolaire à l'école Maurice Genest et au collège Michel de l'Hospital, la directrice et l'enseignante de la classe de CM2 à l'école Maurice Genest, le principal, le CPE et l'enseignant du collège Michel de l'Hospital et les travailleurs sociaux du CCAS.

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20191219-DELIB191204-DE
Date de télétransmission : 26/12/2019
Date de réception préfecture : 26/12/2019

En 2018, les interventions ont lieu en classe de 6^e. Les professeurs impliqués dans le projet adaptent leurs cours afin de les mettre au service du projet. Plusieurs axes de travail sont développés en classe : gestion des émotions (savoir les identifier/savoir les gérer), climat scolaire, citoyenneté, santé. 5 temps sont également programmés avec les parents tout au long de l'année scolaire.

Une représentation théâtrale est le point fort de l'année le 29 mars 2018 avec 3 thématiques mises en avant : le harcèlement, les relations filles/garçons et le positionnement parental, les moqueries/la pression sociale. Près de 80 personnes assistent à cette représentation. Durant cette représentation, les enfants et les parents ont été mis en situation pour confronter leurs positions respectives.

Parallèlement, d'autres actions de prévention ont été menées sur le quartier de la varenne :

- **Le ciné débat**

27 personnes
Coût net : 358.23€

Pour la 1^{ère} fois en 2018, le CCAS lance un ciné débat : projection du film Poussin traitant de la relation père-fils suivi d'un débat autour de la parentalité. Les thématiques traitées dans le film font écho au quotidien des parents. Les échanges riches sont centrés sur la filiation, la place du père et/ou de la mère, l'autonomie, la gestion de l'autorité. L'objectif est de partager les expériences. La présence des travailleurs sociaux du CCAS permet de travailler sur d'autres leviers. Cette action est co-construite avec les centres sociaux.

- **La Conférence débat sur les addictions aux écrans**

15 personnes
Coût net : 471.85€

Cette action est menée en partenariat avec l'école Brossolette, l'association CRACPA et l'ISBA. Ce débat amène à travailler à la fois avec les parents et les enfants. Par le biais des ateliers mis en place, les échanges ont pu être riches et certaines situations de harcèlement vécues ont pu s'exprimer. Le public satisfait est en demande de renouveler cette initiative sur d'autres thématiques : communication bienveillante, addiction aux produits, gestion des conflits...

- **L'accompagnement à la scolarité et le Café des parents**

17 familles

Depuis octobre 2016, le CCAS accompagne l'action engagée par les Centres Sociaux. Tous les lundis après-midi, un travailleur social est présent à la maison de quartier du Creux pour un café des parents dont l'objectif est l'accueil des parents autour d'un café pour écouter, discuter dans le but de créer du lien puis d'ouvrir et d'orienter vers des actions autour de la parentalité. Dans la continuité de ce temps, un temps d'aide aux devoirs avec les enfants en présence des parents est proposé. L'aide aux devoirs étant assuré par les bénévoles des centres sociaux, le travailleur social du CCAS accompagne le parent présent dans l'objectif de valoriser ses compétences éducatives.

■ La mesure de responsabilisation

9 familles

La mesure de responsabilisation est un outil de l'Education Nationale. Le CCAS est partenaire de l'action. L'objectif est de proposer à des jeunes scolarisés au collège Michel de l'Hospital une solution alternative à la sanction (en accord avec la famille). Ce temps de travail permet de mettre en place une relation d'accompagnement tant en direction des jeunes concernés que de leurs parents. En partenariat avec le collège, la mesure est adaptée à chaque enfant après la rencontre avec la famille, le collège, le travailleur social du CCAS et le jeune.

Une évaluation est faite à l'issue de la mesure et il est alors proposé aux jeunes et leur famille de solliciter le CCAS en cas de besoin indépendamment de la mesure de responsabilisation. C'est un dispositif qui fonctionne bien. La mobilisation des familles dans un 2^e temps après l'accompagnement reste cependant un objectif à approfondir. Les familles, dans leur grande majorité, ne saisissent pas la mesure et voit cette action comme un temps de réparation sans prolongations.

■ La Bourse aux Projets Jeunes

2 projets/13 personnes
Coût net : 1 465.14€

La Bourse aux Projets Jeunes s'adresse aux jeunes âgés de 14 à 26 ans qui souhaitent porter un projet (culturel, sportif, musical, humanitaire, environnemental, citoyen, ...). Le dispositif propose à la fois un accompagnement par un travailleur social du CCAS et un soutien financier, en contrepartie d'un investissement du jeune au service de l'intérêt général. Deux projets ont donc été ainsi accompagnés en 2018 :

- Aventure citoyenne de 5 jeunes lors d'un voyage à Paris. En contrepartie de la contribution de la ville, les jeunes ont participé à la réfection d'un local du CCAS utilisé pour des actions collectives.
- Jouons Bois : création d'une mini-entreprise Jouons Bois. En contrepartie, les 8 jeunes accompagnés ont participé à l'animation d'une manifestation de sensibilisation au handicap organisé par le CCAS.

Conclusion

Pour la mise en œuvre, le CCAS a fait le choix de la construction d'une démarche conjointe entre 2 axes d'intervention permettant de soutenir la fonction parentale tout en venant en appui aux jeunes en difficulté.

Les actions menées visent donc différents objectifs impactant concomitamment ou de manière distincte ces 2 axes à savoir :

- Agir sur le comportement, le bien-être et la connaissance des enfants
- Agir sur le comportement, le bien-être et les connaissances des parents
- Améliorer la communication et les interactions positives entre les parents et les enfants.

Le nombre de mesures dans le cadre de la protection de l'enfance en évolution constante légitime pleinement l'intervention du CCAS auprès de ce public.

L'impact des actions menées sur nombre de familles et d'enfants concernés augmente progressivement. La structure des interventions se construit avec le temps et les projets sont élaborés de manière partenariale (CAF, centre sociaux, Conseil Départemental, ADSEA, mission

AMELIORER L'ACCESSIBILITE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20191219-DELIB191204-DE
Date de télétransmission : 26/12/2019
Date de réception préfecture : 26/12/2019

R107

CONTRIBUER A LA MISE AUX NORMES DE L'ESPACE PUBLIC

EN CHIFFRES

RECONNAISSANCES MDPH					
	2014	2015	2016	2017	2018
AAH*(1)	510	516	536	401	400
AEEH*(2)	85	96	90	103	113
PCH*(3)	80	83	77	93	96
RQTH*(4)	145	136	588	762	743

SOURCE : MDPH du Puy-de-Dôme

- (1) **AAH** : Allocation Adulte Handicapé
(2) **AEEH** : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé
(3) **PCH** : Prestation de Compensation du Handicap
(4) **RQTH** : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

- « Vivre ensemble : acceptons nos différences »

50 personnes concernées
Coût net = 494.18€

Pour la première fois en 2018, une ½ journée de sensibilisation au handicap est mise en place. Co-construits avec les partenaires concernés par tous les types de handicap (physique, mental, psychique), les objectifs visent à :

- partager des expériences
- susciter échanges et rencontres entre personnes valides et personnes en situation de handicap
- accéder à une information large sur le handicap

23 partenaires participent à l'élaboration et à l'organisation de cet événement. Pour cette 1^{ère} édition, la dynamique partenariale permet une interconnaissance entre chaque structure et favorise le décloisonnement. Une demande de reconduction de l'événement est plébiscitée par tous les participants.

LUTTER CONTRE L'EXCLUSION

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20191219-DELIB191204-DE
Date de télétransmission : 26/12/2019
Date de réception préfecture : 26/12/2019

R107

EN CHIFFRES

TAUX DE PAUVRETE													
	RIOM			CHAMALIERES		COURNON A.		AURA			FRANCE		
	2014	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016
- 30 ans	22.2%	21.6%	20.9%	19.1%	17.6	21.1%	18.7	19.9%	20.2%	19.6	22.8%	23%	22.5%
30-39 ans	16.7%	17.2%	18.1%	9.5%	8.5%	13.3%	14.1%	14.9%	15.1%	14.7%	17.1%	17.4%	16.9%
40-49 ans	16.1%	17.2%	16.4%	10%	9.5%	13.2%	12.7%	14.8%	15.1%	15%	17.2%	17.6%	17.2%
50-59 ans	13.1%	13.6%	14.2%	8.1%	8.2%	9.6%	9.4%	12%	12.4%	12.4%	14.4%	14.8%	14.8%
60-74 ans	6.3%	6.3%	6.9%			5%		8.1%	9.5%	8.1%	9.5%	9.5%	9.7%
75 ans +	-	-						7.9%	8.6%	7.9%	8.6%	8.4%	8.9%
ENSEMBLE	13.3%	13.6%	13.9%	7.9%	7.7%	10%	9.8%	12.7%	12.8%	12.7%	14.7%	14.9%	14.7%
NOMBRE	2428	2472	2645										

SOURCE : INSEE

*Au sens de l'INSEE, le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté soit 60% du revenu médian

NOMBRE DE COLIS DELIVRES PAR LES ASSOCIATIONS CARITATIVES					
	2014	2015	2016	2017	2018
Secours populaire	8 770	12 140	10 924	9 500	10 616
Secours catholique	10716	13081	12360	9420	6996 personnes accompagnées*
Restos du coeur		74907	71132	76353	90012
TOTAL		100 928	94 416	95 273	107 624

SOURCE : ASSOCIATIONS CARITATIVES

*6996 personnes toutes permanences cumulées qui ont reçu soit un colis, soit des vêtements, de la vaisselle, du petit mobilier ou une aide financière. Nouveau mode de calcul

Le nombre de personnes concernées par le taux de pauvreté continue d'augmenter à Riom. Les moins de 30 ans sont en diminution, tout comme leur présence dans la population riomoise (-10% sur la période 2011-2016).

Cette augmentation impacte la distribution, principalement alimentaire des associations caritatives.

FAVORISER L'ACCES AU DROIT

■ Le suivi individuel

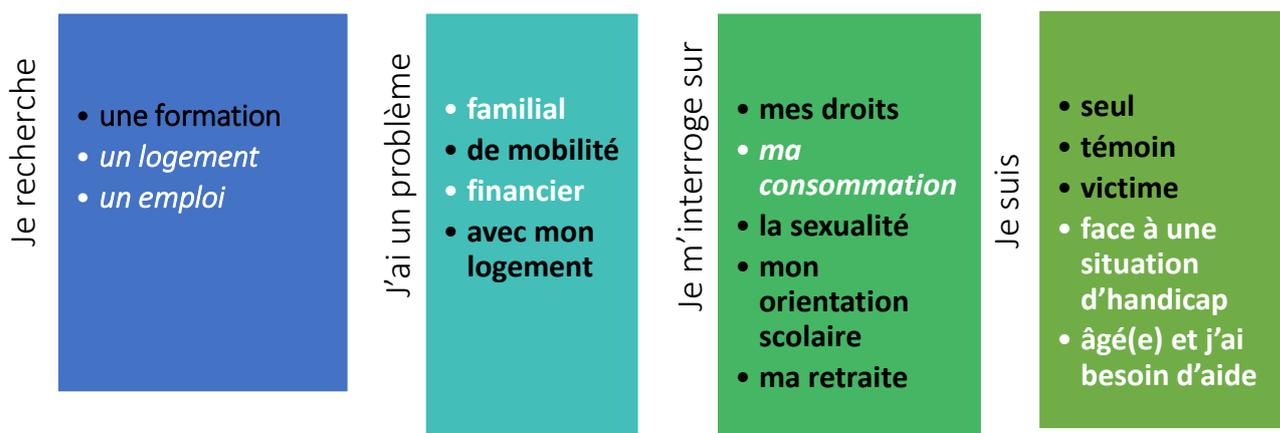
208 personnes accompagnées

Depuis le 1^{er} septembre 2016, les missions des travailleurs sociaux du CCAS ont évolué. Le suivi individuel est axé vers les personnes très précarisées et loin de l'accès aux droits (n'étant pas en capacité de solliciter une aide). Les personnes bénéficiant déjà d'un accompagnement sont réorientées vers la structure concernée.

■ Facil'Infos

6081 vues
Coût net = 1 366.80€

Facil'Infos est une plate-forme d'informations accessible sur le site internet de la ville de Riom qui vise à orienter les Riomois vers des structures ou outils adaptés à leur problématique. Cet outil a été conçu par le CCAS pour répondre à 17 thématiques :



A ce jour et pour des raisons de répartition de charges de travail, seules 7 thématiques (écritures blanches dans le schéma) sont en ligne. Des problèmes techniques dues au site internet de la ville ont empêché de mettre à jour l'outil pendant quelques mois.

- Le répertoire numérique professionnel



Depuis 2015, sur le site de la ville de Riom, un répertoire à destination des professionnels recense les coordonnées précises des structures/associations intervenant dans le champ de l'action médico-sociale, de l'insertion professionnelle, caritatif et du handicap. Il est mis à jour annuellement par le CCAS. Les données sur le nombre de vues ne sont pas à ce jour visibles.

- Facilo'Tab

Trois tablettes numériques ont été acquises par le CCAS grâce à une subvention versée par la Fondation Bruneau en 2016. Elles sont utilisées dans le cadre de l'accompagnement vers l'accès aux droits lors de visites à domicile, dans le cadre d'actions collectives (Café des Aînés, Semaine bleue...) ou afin de favoriser des rencontres avec d'autres structures via internet.

- La domiciliation

La domiciliation est une obligation légale exercée par le CCAS. Elle a pour objectif de favoriser l'accès aux droits en procurant une adresse à toute personne sans domicile stable, qui ne dispose pas d'une adresse, lui permettant de recevoir et de consulter son courrier de façon constante et confidentielle.

La domiciliation est un des piliers de l'activité de l'agent d'accueil du CCAS. Le flux de demandes est régulier et concerne les usagers ayant un lien avec la commune. Un rapport d'activité est remis chaque année à la Préfecture du Puy-de-Dôme.

NOMBRE DE DOMICILIES AU CCAS PAR CATEGORIE D'AGE (Nombre d'attestations délivrées)					
	2014	2015	2016	2017	2018
18-25 ans	53	72	63	60	53
26-60 ans	161	184	192	202	196
Plus de 60 ans	6	6	10	18	20
TOTAL	220	262	265	280	269

SOURCE : CCAS

En 2018, sur les 269 domiciliations, 58 personnes sont hébergées mais ne peuvent disposer d'adresse, 19 sont des personnes en errance, 163 sont des personnes itinérantes, 29 sont en centre de détention, semi-liberté ou sortie de détention. Notons l'augmentation régulière des personnes âgées de + 60 ans ne bénéficiant pas d'un domicile stable.

- Les aides sociales légales

140 dossiers instruits

Conformément aux articles L.123-4 et suivants et L 264-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le CCAS est chargé de participer à l'instruction des dossiers de demande d'aide sociale (aide-ménagère, obligation alimentaire, frais d'hébergement personnes âgées ou handicapées, téléassistance) et de transmettre ces dossiers à l'entité délibérative.

AIDES LEGALES - COMPARATIF			
	2016	2017	2018
APA			
APA à domicile en GIR 1 et 2	24	21	18
APA à domicile en GIR 3 et 4	154	141	151
APA en établissement GIR 1 et 2	103	114	119
APA en établissement GIR 3 et 4	87	75	64
ACTP (Allocation Compensatrice pour Tierce Personne)	18	17	16
Aide-ménagère	18	18	18
Frais d'hébergement (Personnes handicapées + maison de retraite)	94	61	56
SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale pour les personnes adultes handicapées)	15	8	6
Téléassistance	220	216	184
TOTAL	733	671	632

SOURCE : CONSEIL DEPARTEMENTAL

- La mise à disposition d'un poste informatique

134 accès à l'ordinateur
Soit 42 utilisateurs

Depuis 2016, le CCAS met à disposition de tous les usagers un poste informatique pour effectuer toute démarche permettant l'accès aux droits. Un accompagnement par un travailleur social peut être demandé.

SOUTENIR LA VIE QUOTIDIENNE

- Les aides financières du CCAS

536 personnes accompagnées
Coût net : 38 870.78€

Les aides financières du CCAS sont attribuées, soit en urgence (sous forme de Chèque Accompagnement Personnalisé (CAP) et/ou bon d'essence (pour les personnes en insertion professionnelle) et/ou bon gaz et/ou frais pharmaceutiques, soit en commission permanente programmée une fois par mois (mois d'août excepté). Les aides financières comprennent cinq postes de dépenses : logement, mobilité, vie quotidienne, santé, scolarité.

BUDGET CONSACRE AUX AIDES FINANCIERES		
	2017	2018
LOGEMENT	10 297.25€	7 110.09€
MOBILITE	5 469.6€	4 222.8€
VIE QUOTIDIENNE	2 178.47€	1 906.92€
SANTE	1 542.11€	655.97€
ALIMENTAIRE	24 975€	24 975€
TOTAL	44 462.43€	38 870.78€

SOURCE : CCAS

En 2018, le budget consacré aux aides extra-légales est en diminution de 5591.65€ par rapport à 2017. Les postes « logement » et « alimentaire » sont les plus sollicités. Cependant les aides alimentaires étant plafonnées du fait de contraintes logistiques (CAP), le CCAS a dû interrompre ce type d'aide avant la fin de l'année. Le nombre de dossiers présentés en Commission Permanente est en baisse. Ceci peut s'expliquer par la réorganisation des services du Conseil départemental, à l'initiative de la majorité des demandes, courant 2018.

- La sortie intergénérationnelle

58 personnes
Coût net : 210€

Une sortie intergénérationnelle (personnes âgées, familles) est organisée par le CCAS 1 fois par an durant l'été. Cette sortie permet de donner un moment de distraction, de convivialité à des personnes qui ne peuvent pas partir en vacances tout en privilégiant la rencontre entre générations. Cette année, cette sortie a été proposée des familles nouvellement connues dans ce quartier - par le biais des actions du CCAS - participent à la sortie intergénérationnelle.

■ Le DSL du moulin d'eau

← Environ 91 familles

Coût net : 2 000€

En 2018, la ville de Riom a sollicité l'association des centres sociaux afin de gérer durant la semaine les 2 maisons de quartier du creux et du moulin d'eau. Cette ouverture aux 2 quartiers a fait l'objet d'un co-financement avec la CAF « espace de vie social ».

Les modalités d'intervention des centres sociaux ont été élaborées de manière distincte sur ces 2 quartiers.

Sur le Creux, les équipements existants (écoles, ARJ...) ont permis de cibler les actions en direction de la jeunesse et de la parentalité.

Concernant le quartier du moulin, qui ne dispose pas d'équipement fédérateur, il convenait de mener au préalable un diagnostic de territoire pour définir les besoins et répondre à la question : « la maison de quartier du moulin d'eau peut-elle représenter un outil d'animation du territoire et selon quelles modalités ? »

Pour mener ce travail, le CCAS et les centres sociaux ont souhaité être accompagnés par l'association « ANCIELA » afin de construire la méthodologie d'intervention et de garantir l'objectivité de l'analyse. Ce travail a été co-financé par les 2 structures.

Cette collaboration centres sociaux/CCAS a été construite en plusieurs étapes :

- Construction d'un questionnaire
- Rencontres à domicile par binôme centres sociaux/CCAS de 91 foyers entre juin et septembre 2018
- Restitution de l'analyse des questionnaires aux habitants
- Restitution aux élus de référence CCAS, ville et centres sociaux.

Dans les grandes lignes, les premières conclusions de ce diagnostic, validées lors de la rencontre avec les habitants en septembre 2018 sont :

- La maison de quartier est une structure bien repérées mais pas utilisée en dehors des activités de l'association de moulin d'eau, gestionnaire de la structure durant les week-ends,
- Les habitants émettent peu ou pas d'envies claires sur cet équipement si ce n'est une demande d'aménagement ou d'amélioration de la circulation routière ;
- Le calme, présenté comme un point fort du territoire peut dénoter d'une forme de repli sur soi (problèmes de voisinage, accueil et intégration des nouveaux arrivants) ;
- Les habitants des maisons du golf, construites dans un second temps, ne sont pas intégrés dans le territoire. Il n'existe pas d'histoire commune entre les habitants et l'association du moulin d'eau, créée par les premiers propriétaires et toujours présents ;
- Absence de lieux qui créent de la rencontre (écoles, jardins, commerces...) et d'une liaison permettant de circuler entre les différentes zones d'habitation.

Suite à cette conclusion, les centres sociaux ont souhaité investir cette maison de quartier à minima, privilégiant la collaboration avec l'association du moulin d'eau. Le CCAS, quant à lui reste dans l'expectative des opportunités à saisir, puisque les nouvelles constructions à venir sur ce quartier vont vraisemblablement en modifier la dynamique.

▪ Les évadés solidaires

← 12 Personnes

Ce groupe s'est formé à la suite de l'organisation, depuis 2012, du réveillon solidaire. Ce réveillon a mobilisé chaque année entre 15 et 20 personnes volontaires pour s'engager sur un projet collectif et solidaire pendant 3 mois, entre octobre et décembre de chaque année. Une réelle dynamique s'est instaurée et des liens se sont créés, entre des personnes qui ont pu, grâce à cette action, sortir de leur isolement et se construire un réseau de connaissances. A l'issue de l'édition 2017, lors du bilan, certaines personnes, toutes fidèles à l'action depuis plusieurs années, ont regretté que les rencontres s'arrêtaient fin décembre, exprimant un sentiment de vide relationnel et une volonté de continuer d'investir des espaces de rencontres et d'échanges, en dehors du réveillon solidaire.

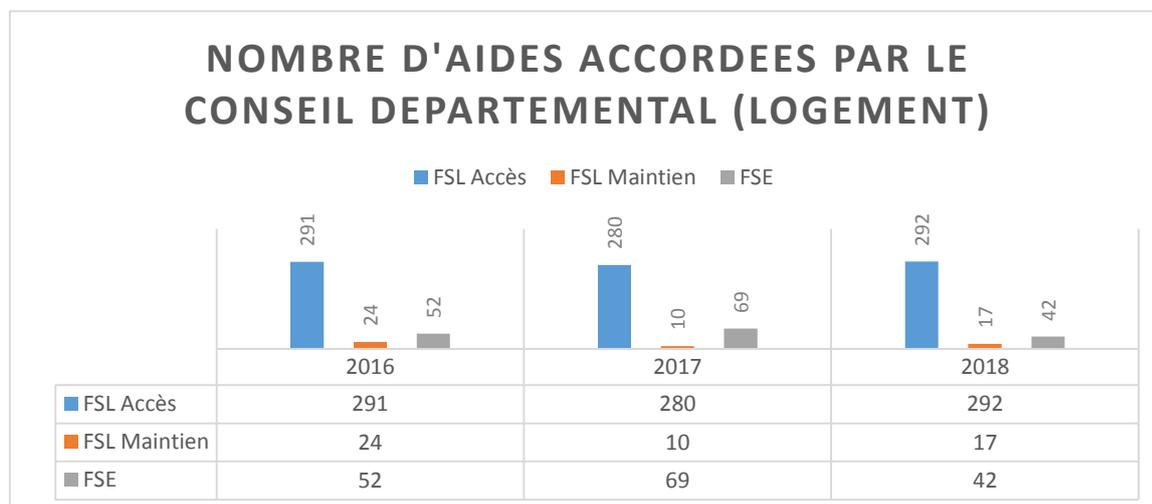
A l'initiative des TS du CCAS, une réunion a été organisée à ce sujet au 1^{er} trimestre 2018 avec les personnes concernées, réunion qui a donné lieu à la création d'un Collectif, que le public a lui-même nommé « les Evadés solidaires ».

L'objectif de ce groupe est de permettre aux personnes volontaires d'instituer des rencontres régulières au cours desquelles, en plus du côté convivialité, il est possible de construire ensemble d'autres actions.

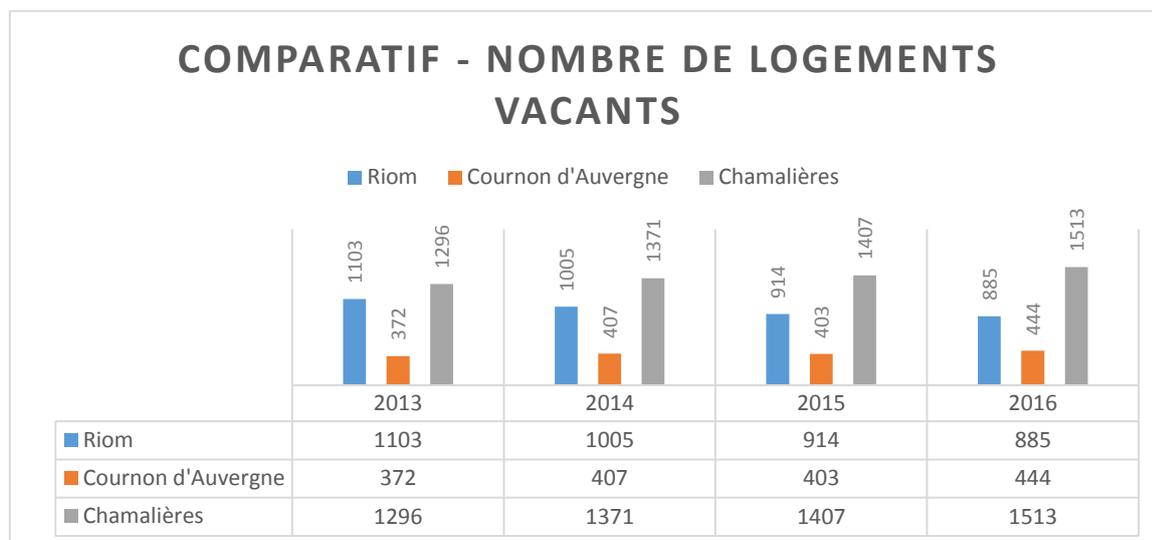
A ce jour, le groupe se réunit une fois/mois, les 1^{ers} vendredis de chaque mois. Des actions simples ont été proposées et organisées avec le groupe : discussions informelles autour d'un café, pique-nique, repas partagé, concours de pétanque, après-midi jeux de société... Dans un souci de complémentarité et de cohérence, ce groupe cesse de se rencontrer dès que l'organisation du réveillon solidaire est lancée (entre octobre et décembre de chaque année). Des personnes de ce groupe ont aussi pu intégrer les autres actions collectives proposées par ailleurs par le CCAS et ainsi élargir leur réseau de connaissances : sortie intergénérationnelle, mini-séjour, ateliers parentalité...

FAVORISER L'ACCES A UN LOGEMENT DIGNE

EN CHIFFRES



SOURCE : CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PUY-DE-DÔME



SOURCE : INSEE

CHIFFRES LOGEMENT SOCIAL			
	2016	2017	2018
NBRE DE DEMANDES DE LOGEMENTS SOCIAUX RIOM- 1^{er} choix)	872	784	673
NBRE DE DEMANDES DE LOGEMENTS SOCIAUX (TOUS CHOIX)	2221	1 584	1 437
NBRE D'ATTRIBUTIONS	211	205	198

SOURCE : AURA HLM

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20191219-DELIB191204-DE
Date de télétransmission : 26/12/2019
Date de réception préfecture : 26/12/2019

L'ensemble des données sur le logement social est en baisse : nombre de logements vacants, de demandes et d'attributions.

La population riomoise est en hausse, principalement du fait d'un solde migratoire positif. On peut en conclure que les nouveaux arrivants sollicitent de plus en plus les bailleurs privés.

- **Le bail glissant et la sous-location**

2 familles accompagnées
Coût net : 2 553.73€

Le bail glissant permet d'accompagner une famille vers l'accès à un logement pérenne. Le CCAS devient locataire en titre pour permettre à une personne désignée comme sous-locataire pendant une période déterminée (6 mois minimum) de reprendre pieds et de faire face à ses difficultés. Un suivi social adapté à la situation de chaque personne est enclenché pendant la durée du bail et en partenariat (mesure ASSL...). Ce type de dispositif est une garantie pour le bailleur et permet à des personnes bien souvent exclues des attributions par voie « classique » d'avoir accès à un logement. La finalité est que le bail glisse au nom du sous-locataire. Pour des raisons financières, le CCAS ne s'engage que sur un seul bail à la fois. En 2018, une famille - dont le suivi est assuré par l'UDAF dans le cadre d'une mesure ASLL - est accompagnée par le CCAS.

- **Le contingent communal**

14 familles logées

330 logements sont réservés à la Ville de Riom par deux bailleurs sociaux : OPHIS et Auvergne Habitat. La Ville de Riom a confié au CCAS la gestion de ce contingent : diffusion des préavis de départ, mise en place de commissions internes de candidatures, liens avec les bailleurs sociaux, suivi des CAL, interface avec les travailleurs sociaux, reporting aux partenaires. Ce dispositif est une action inter-partenaire : CCAS, Maison des Solidarités, Mission Locale, UDAF, Association Avenir, Hôpital Sainte-Marie, ANEF, CAF de Riom... Il permet de porter des candidatures considérées comme pouvant être « fragiles » auprès des bailleurs sociaux.

- **Le relevé d'Observations du Logement**

10 logements visités

La procédure ROL permet aux locataires de bailleurs privés de signaler au Maire la situation d'indécence ou d'insalubrité de leur logement. Du fait de ses pouvoirs de police, le Maire peut être amené à enjoindre le propriétaire dudit logement à faire des travaux. Dans ce cadre, le CCAS effectue avec un agent de RLV des visites à domicile pour évaluer la situation sociale des locataires.

- Le logis

8 familles hébergées
Coût net : 1 934.36€

Le logis propose une solution temporaire d'hébergement – sur une période de 15 jours renouvelable 2 fois - à des Riomois qui se retrouvent sans logement et dans le cadre d'un accompagnement plus global (logement, insertion professionnelle, etc.). Le logis est un levier pour travailler sur une solution plus pérenne.

TABLEAU OCCUPATION LOGIS				
DATES ACCUEIL	NBRE JOURS	SEXE	NBRE PERSONNES	ORIENTATIONS
12/01/2018 au 26/02/2018	44	Femme/Enfants	3	CD
28/03/2018 au 09/05/2018	43	Femme	1	CCAS
17/05/2018 au 02/07/2018	46	Femme	1	ADSEA
01/08/2018 au 12/09/2018	43	Homme	1	CD
17/09/2018 au 15/10/2018	29	Homme	1	ADSEA
12/11/2018 au 07/01/2019	56	Homme	1	CD
	261		8	

SOURCE : CCAS

ACCOMPAGNER LE MIEUX-VIVRE DES GENS DU VOYAGE

▪ RHI Planchepaleuil

25 ménages

Le CCAS participe aux différentes instances organisées par RLV et en lien avec le cabinet EDS Conseil.

Cette étude porte sur le relogement de 25 familles.

Le suivi social des familles est réparti entre le Conseil Départemental et le CCAS, suivant la connaissance des dossiers.

▪ Intégrer les GDV sur des évènementiels

15 jeunes et 6 adultes

En lien avec ses partenaires, le CCAS favorise la participation des personnes issues de la communauté des gens du voyage dans les dispositifs qu'il porte. En 2018, 5 jeunes, accompagnés par l'ADSEA, ont monté un projet de participation citoyenne (visite de l'Assemblée nationale) dans le cadre de la Bourse aux Projets Jeunes, et 4 autres jeunes ont participé au service à table lors du repas de l'An nouveau.

Plusieurs familles ont participé à la préparation du réveillon solidaire, plus nombreuses étaient celles présentes le jour de la manifestation.

▪ Participer à l'accès aux droits

163 personnes

Les outils/dispositifs principalement mobilisés pour l'accès aux droits des personnes issues de la communauté des gens du voyage sont :

- La domiciliation
- L'accès informatique
- Le contingent communal

PROMOUVOIR LE BIEN VIVRE ENSEMBLE

- La semaine bleue

160 personnes concernées
Coût net : 2 397.86€

En 2018, la semaine bleue est organisée sur un format intercommunal piloté par le CLIC. Les villes participantes à cette organisation sont : Mozac, Saint Bonnet Près Riom, Riom, Malauzat, Enval. Les actions portées sur Riom sont un repas dansant à la salle Dumoulin et une journée portes ouvertes au CCAS : jeux Voy'âges / autour des jeux du monde. L'animation de cette journée est effectuée par l'Association de l'Agglomération Rimoise pour la jeunesse (ARJ) et l'équipe du CCAS de Riom.

- Le réveillon solidaire

87 personnes
Coût net : 298.40€

Le réveillon solidaire est une action inter-partenaire (CAF, ADSEA, ANEF, Secours catholique, Secours populaire, Restos du cœur) portée par le CCAS dont l'objectif est de lutter contre l'isolement en s'appuyant sur les potentialités de participants volontaires et en valorisant leur savoir-faire (ateliers décoration, animation et cuisine) et leurs compétences avec pour objectif d'organiser ensemble un événement autour de la période de Noël. Toute la phase de préparation du réveillon solidaire est bien souvent l'opportunité pour des personnes en rupture de lien social de pouvoir en créer.

- Festisol

18 associations

Le Festival des Solidarités offre un espace à ceux qui souhaitent montrer les solidarités en action sur le territoire. Cette manifestation d'envergure nationale permet aux acteurs de proximité d'organiser des événements conviviaux et engagés pour parler de la solidarité, du local à l'international.

En 2018, à Riom, l'association « Amnesty International » a organisé une série d'évènements. Le CCAS a été convié aux réunions de préparation. Un co-pilotage est envisagé pour 2020.

ANALYSE

L'augmentation douce et régulière du nombre de Riomois (+ 1 393 habitants en 10 ans) concerne principalement les enfants âgés de 0-14 ans (+11,70% 2011-2016) et les seniors (+15,10% 2011-2016).

Ce solde de la population est majoritairement dû à l'arrivée de nouveaux habitants.

En 2016, le taux de chômage a légèrement baissé et le revenu médian est en augmentation régulière depuis plusieurs années. Parallèlement, le taux de pauvreté est également en augmentation.

L'augmentation du revenu médian associée à l'augmentation du taux de pauvreté confirme un écart qui se creuse entre 2 catégories de populations.

Traditionnellement inscrites auprès des publics âgés, les propositions d'interventions du CCAS en direction de ce public semblent cohérentes, notamment au travers de son dispositif Solid'R Senior dorénavant mieux repéré.

Plus récentes, les interventions en direction de la jeunesse et des parents commencent, quant à elles, à être investies par les publics et acquiert une dimension partenariale qu'il convient de maintenir. Les données chiffrées en augmentation des mesures de protection de l'enfance, associées à l'augmentation des jeunes publics (0-14 ans), valident la nécessité de continuer des actions de prévention.

Concernant les personnes en situation de handicap, et, en concertation avec l'ensemble des acteurs du secteur, l'action prévue en 2020 portera sur la sensibilisation et le regard porté par tous sur la personne en situation de handicap.

Axe majeur de l'action sociale, la lutte contre l'exclusion intègre différents champs d'intervention : accès aux droits, logement, aides financières, lien social.

L'augmentation régulière du taux de pauvreté interroge les interventions et ce, plus précisément, dans le domaine de la première urgence. Pour cela, le CCAS devra repenser les critères et modalités d'attributions des aides facultatives, les données chiffrées indiquant qu'elles ne sont plus suffisamment en adéquation avec les besoins du public concerné.

Concernant le logement, les constats empiriques vont de pair avec les chiffres : les bailleurs privés sont de plus en plus sollicités pour loger les populations les plus en difficulté : la question des « marchands de sommeil » est un risque qu'il conviendrait de vérifier.

De plus, par le biais de son accueil et des interpellations dont il est le destinataire, le CCAS est un observatoire des évolutions sociales de la ville de Riom. C'est ainsi qu'au-delà des publics cibles de la politique sociale et familiale votée en 2016, il intervient dorénavant en direction de nouvelles catégories de population :

- Les personnes issues du monde carcéral : aides financières, domiciliations, permanences SPIP....
- Les migrants et demandeurs d'asile : accompagnement social, permanences, cours de français...
- Les personnes souffrant de troubles psychiques : accompagnement, aides financières, logement...
- Gens du voyage : problématique logement pour les plus sédentaires

Les réponses à apporter sont bien souvent co-construites de manière partenariale. Mais il convient, à nouveau, de pointer les réorganisations auxquels tous sont soumis :

- CAF : centrage sur l'offre de service globale, diminution des postes de travailleurs sociaux, convention de gestion territoriale à l'échelle intercommunale
- ADSEA : fermeture du PAEJ et diminution de l'équipe
- Conseil Départemental : réorganisation en MDS et territorialisation à l'échelle de l'intercommunalité
- ANEF : locations de nouveaux appartements par le biais du SIAO (migrants, femmes victimes de violence)
- Centres sociaux : changement des membres de l'équipe, prévision de déménagement
- Mission locale : changement de directeur
- CIAS : prise de compétence du portage de repas et du maintien à domicile des personnes âgées
- RLV : PPGD en perspective, compétence politique de la ville
- AGSGV : Elaboration du nouveau schéma départemental

Plus que jamais et conformément à sa mission « *d'animation d'une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées* », le CCAS est amené à redéfinir les modalités de son partenariat en tenant compte des nouveaux publics émergents.

CONCLUSION

En 2012, le CCAS a procédé à une Analyse des Besoins Sociaux. Une cartographie par IRIS présentait la situation riomoise organisée en 7 thématiques :

THEMATIQUES	CONSTATS / BESOINS REPERES
Démographie	Une diminution générale de la population entre 1999 et 2008 essentiellement due à un solde migratoire négatif avec « une perspective de reprise démographique d'ici à 2015-2020 » accompagnée d'une poursuite du vieillissement démographique (60-74 ans) et d'une croissance des effectifs des jeunes enfants
Logement	<ul style="list-style-type: none"> - Un manque de logements de petite taille - Un risque de précarité énergétique - Un travail à opérer sur la rénovation du bâti - Des besoins en accueil d'urgence pour des jeunes en rupture familiale - Une mobilité parfois difficile pour les personnes en ESAT
Famille, enfance, jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> - Des besoins de garde d'enfants pour les parents en horaires atypiques et en parcours d'insertion - Poursuite des actions de soutien à la parentalité pour les familles fragilisées - Besoin d'une action spécifique de prévention et d'accès aux droits auprès des gens du voyage - Des actions complémentaires d'accompagnements à la scolarité
Vieillesse et dépendance	<ul style="list-style-type: none"> - Des personnes de plus en plus précaires - Des aidants familiaux à soutenir - Une offre de services de soins à domicile insuffisante - Des services d'aide à domicile coûteux - Une prise en charge de la maladie d'Alzheimer et troubles cognitifs à renforcer - Un sentiment d'isolement
Formation, emploi et insertion prof.	<ul style="list-style-type: none"> - Un niveau de formation insuffisant pour certains publics (illettrisme) - Des freins matériels à l'emploi (mobilité, logement, modes de garde...) - Des freins psychologiques pour certains publics
Santé et prévention	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge de la problématique Alzheimer - Liste d'attente importante pour bénéficier des services du SSIAD - Prévention pour les gens du voyage - Problématiques de santé qui se cumulent avec d'autres difficultés (précarité, insertion, logement...) - Actions de prévention en direction des jeunes - Orientation des personnes présentant des troubles psychologiques
Précarité et lutte contre les exclusions	<ul style="list-style-type: none"> - Des personnes en situation de forte précarité - Actions en direction des personnes seules - Accompagnement spécifique des gens du voyage

CONCLUSION

Des entretiens et des groupes de travail réunissant les services de la ville, le tissu associatif et institutionnel ont permis d'alimenter un premier diagnostic selon une approche plus qualitative.

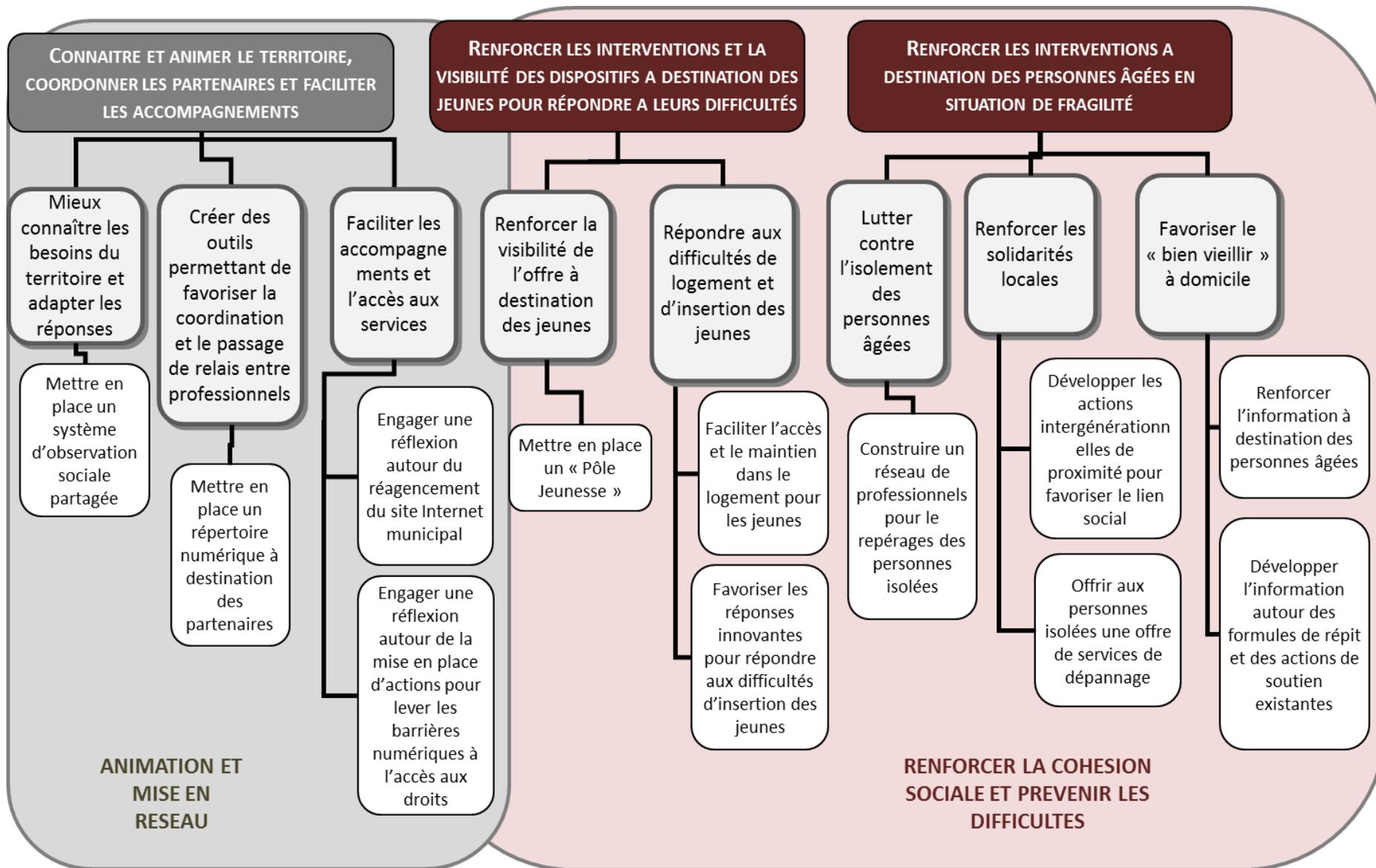
Des propositions d'actions ont ainsi été présentées (cf. schéma ci-dessous).

A partir de ces propositions, les élus ont validé 5 axes d'interventions et objectifs liés, élaborant ainsi la politique sociale et familiale à partir de fiches action et d'indicateurs alimentant le bilan annuel.

Depuis 2016, le bilan de l'action sociale, présenté annuellement au conseil municipal et au conseil d'administration du CCAS évoque régulièrement les évolutions impactant la population riomoise mais également le tissu partenarial du secteur social.

De ce fait, si l'on peut envisager d'intervenir auprès de nouveaux publics, la question des modalités de travail tenant compte d'un contexte partenarial en mutation est également posée.

Pour ces raisons, il paraît opportun d'actualiser l'analyse ayant préfiguré à la mise en place de la politique sociale et familiale par la réalisation d'une nouvelle Analyse des Besoins Sociaux.



Accusé de réception en préfecture
 063-216303008-20191219-DELIB191204-DE
 Date de télétransmission : 26/12/2019
 Date de réception préfecture : 26/12/2019